

ATTENTES 2023

AGRICULTURE ET FORÊT PRIVÉE : UN ACTIF STRATÉGIQUE POUR LE QUÉBEC ET SES RÉGIONS

**L'Union des producteurs agricoles rencontre
M. Eric Girard, député de Groulx et ministre des Finances**

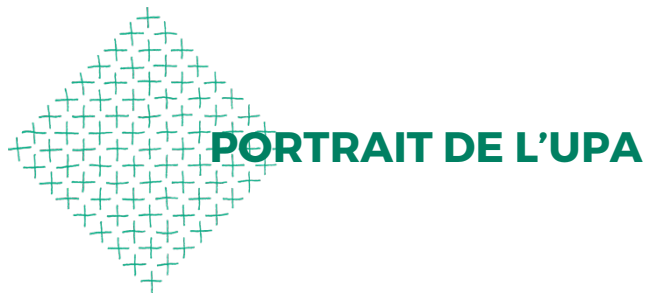
Consultation prébudgétaire du gouvernement du Québec

Le 9 février 2023



TABLE DES MATIÈRES

Portrait de l'UPA	3
Un secteur d'activité performant	4
Des vents de face	5
Un soutien inférieur aux autres États	7
Nos demandes générales.....	9
Nos demandes fiscales.....	12
Inflation : agriculture sous pression.....	14



Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'UPA contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'UPA et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les quelque 42 000 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent plus de 29 000 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à plus de 60 300 personnes. Chaque année, ils investissent 1,2 G\$ dans l'économie régionale du Québec.

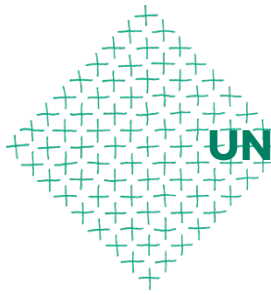
En 2021, le secteur agricole québécois a généré 11,1 G\$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Près de 30 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 350 M\$ générant un chiffre d'affaires de 4,3 G\$ par la transformation de leur bois.

L'action de l'UPA trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour développer la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs et productrices agricoles et forestiers a fait connaître l'agriculture et la forêt privée du Québec au Canada et au monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 12 fédérations régionales, 25 groupes spécialisés et compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs. Elle a également mis en place plusieurs tables de travail, en l'occurrence sur la production biologique, l'horticulture et la mise en marché de proximité, où les intervenants des secteurs concernés peuvent bâtir l'avenir de façon concertée.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.

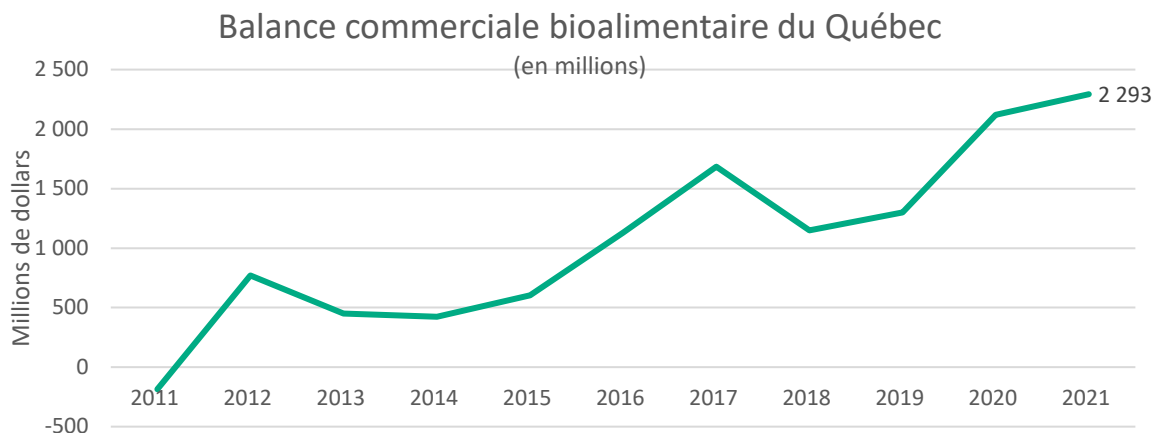


UN SECTEUR D'ACTIVITÉ PERFORMANT

Le secteur agricole, présent dans toutes les régions, est celui qui crée le plus d'emplois (60 300 emplois) et de richesse du secteur primaire (4,5 G\$ de contribution au produit intérieur brut [PIB]), en plus de contribuer à nourrir le Québec. Les productrices et producteurs agricoles investissent annuellement 1,2 G\$ dans leur entreprise.

La transformation alimentaire est le plus important secteur manufacturier de la province, tant en ce qui concerne la création d'emplois (74 000 emplois) que de la richesse (contribution de 8,2 G\$ au PIB). Ce secteur transforme environ 70 % de la production agricole du Québec, ce qui démontre bien sa complémentarité avec le secteur de la production.

Les exportations bioalimentaires du Québec ont franchi le cap des 10 G\$ en 2021 et la balance commerciale du secteur a presque doublé entre 2018 et 2021.



Sources : Global Trade Tracker; compilations du MAPAQ

L'agriculture recèle encore un bon potentiel de croissance. Selon une étude¹ réalisée au printemps 2022, le potentiel de croissance d'ici 2030 est estimé à plus de 20 %, avec des retombées économiques additionnelles se traduisant par une contribution accrue de 1,6 G\$ au PIB de la province, sans parler de l'augmentation des revenus pour l'État québécois qui est estimée à plus de 100 M\$ annuellement.

Par ailleurs, les données du Recensement de l'agriculture 2021, rendues disponibles en 2022, confirment une augmentation du nombre de fermes entre 2016 et 2021 au Québec, ce qui constitue une première hausse depuis 1941. Soulignons que ces données indiquent également que le Québec est la province où l'âge moyen des exploitants est le plus bas (54 ans).

¹ Sanscartier, Renaud. *Le potentiel de croissance de l'agriculture québécoise sur la période 2021-2030*, février 2022, 49 pages.



Malgré le potentiel de croissance du secteur agricole, plusieurs enjeux se profilent à l’horizon.

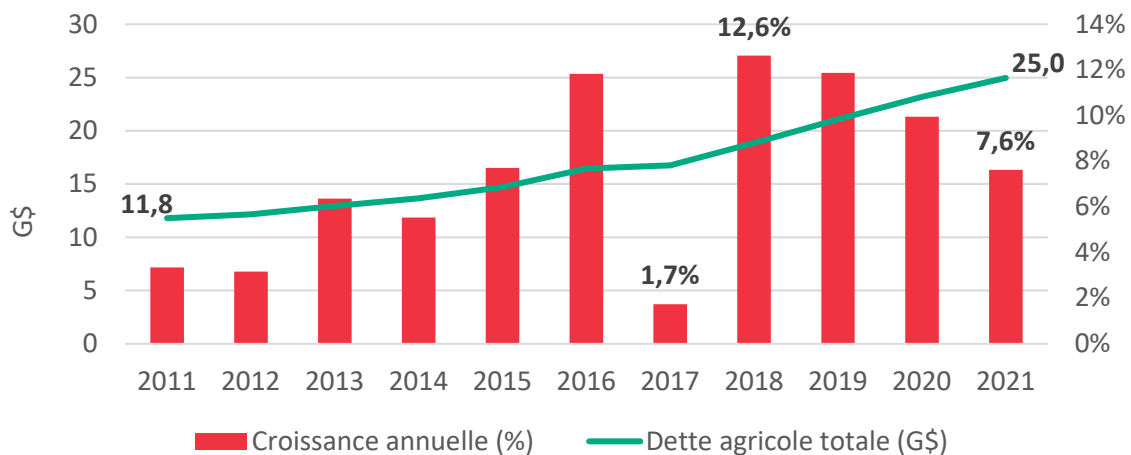
LES ATTENTES SOCIÉTALES

Les attentes sociétales en matière d’agroenvironnement et de bien-être animal ont nécessité des investissements majeurs de la part des 29 000 entreprises agricoles du Québec. Sans des aides et des mesures gouvernementales appropriées, il est impossible de rentabiliser ces investissements.

LA HAUSSE DES TAUX D’INTÉRÊT

La hausse importante et rapide des taux d’intérêt affectera la santé financière d’un bon nombre d’entreprises agricoles. Soulignons que la dette totale du secteur agricole est passée de 11,8 G\$ en 2011 à 25,0 G\$ en 2021. Une portion non négligeable de cette dette est due aux investissements requis pour répondre aux attentes sociétales en matière d’agroenvironnement et de bien-être animal.

Évolution de la dette agricole en cours au Québec, 2011 à 2021



Sources : Statistique Canada, *Tableau 32-10-0051-01, La dette agricole en cours, classée par source de crédit (x 1 000)*, calculs de l’UPA.

LA HAUSSE DES COÛTS DE MAIN-D’ŒUVRE

La hausse des coûts de la main-d’œuvre affecte particulièrement le secteur agricole, car ce poste occupe une proportion importante des dépenses, particulièrement dans le secteur horticole.

Or, le rythme de croissance annuelle du salaire minimum a presque doublé dans la période 2017-2023 (5,1 %/an) par rapport à la période 2010-2016 (2,6 %/an).

Hausses annuelles du salaire minimum au Québec



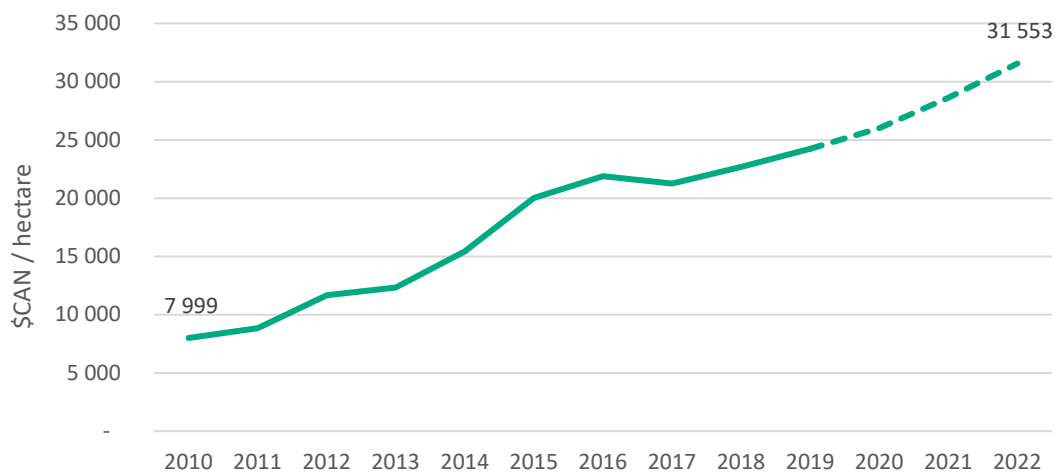
Sources : Institut de la statistique du Québec (2022), *Taux du salaire minimum, 1997-2022, Québec* et Statistique Canada (2022), *Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé*.

Rappelons que 33 % (22 000 emplois) de la force de travail du secteur agricole est constitué de travailleurs étrangers temporaires (TET), rémunérés au taux du salaire minimum. La hausse de celui-ci affecte considérablement la marge bénéficiaire des entreprises agricoles.

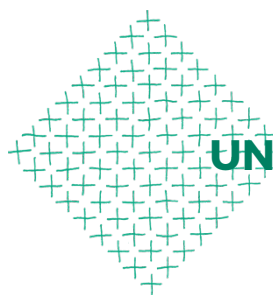
L'ACCÈS AUX TERRES

Le prix des terres a presque quadruplé au Québec depuis 2010. La valeur actuelle des terres fait en sorte que leur acquisition pour une entreprise en démarrage, ou lors de l'établissement d'une relève, est très difficile.

Évolution du prix des terres au Québec



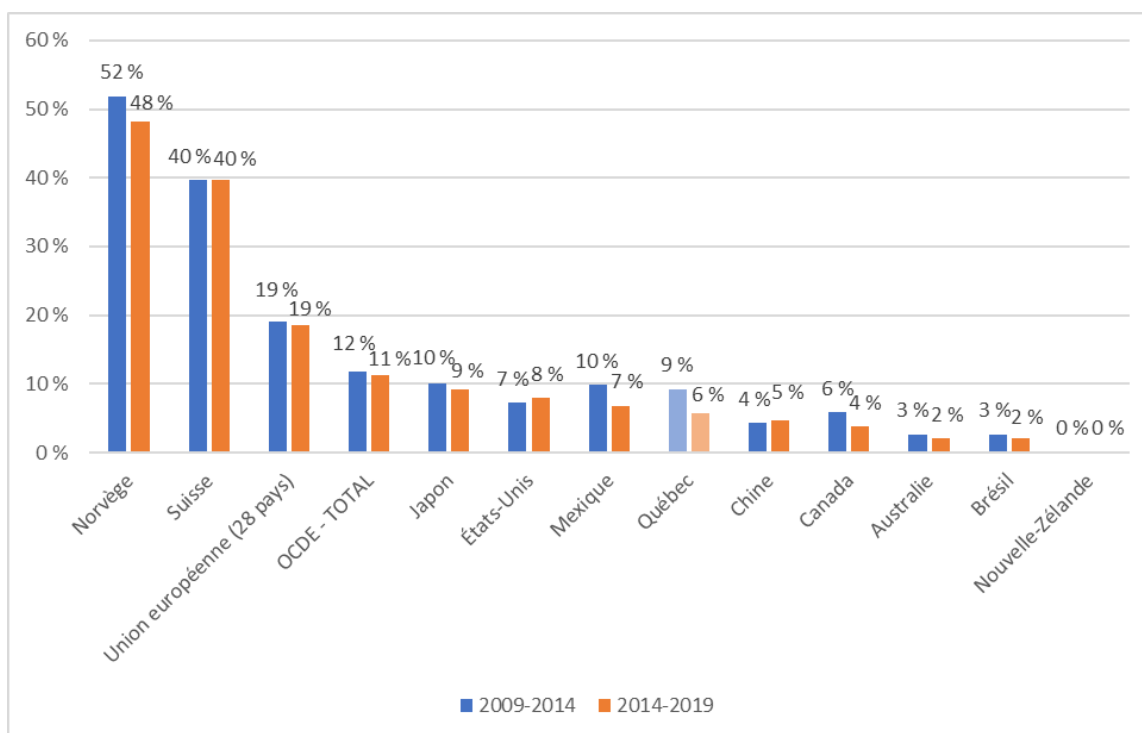
Sources : La Financière agricole du Québec (FADQ) et Financement agricole Canada



UN SOUTIEN INFÉRIEUR AUX AUTRES ÉTATS

Le Québec est l'endroit où les transferts budgétaires, c'est-à-dire le soutien agricole provenant de fonds publics, sont parmi les plus faibles au monde proportionnellement à la valeur de la production agricole. Depuis 2018-2019, ce soutien est légèrement en hausse, en raison principalement des compensations versées au secteur laitier par le gouvernement fédéral pour les répercussions des récents accords commerciaux. De plus, le Québec est l'un des territoires où les transferts budgétaires ont connu la plus importante diminution entre les périodes 2009-2014 et 2014-2019 (-33 %)².

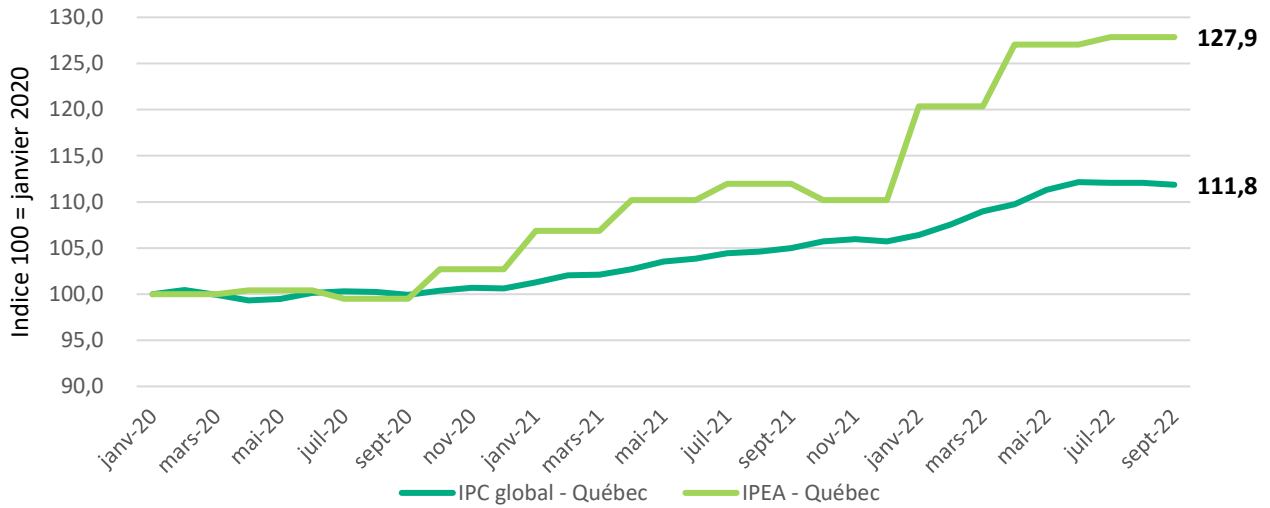
Importance des transferts budgétaires par rapport à la valeur de la production agricole, Québec et autres régions, moyennes 2009-2014 et 2014-2019



L'année 2022 a été marquée par une inflation importante avec une hausse annuelle de 6,7 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) au Québec. Cependant, il faut souligner que le secteur agricole a dû composer avec une inflation supérieure à l'IPC. En effet, l'indice des prix des entrées dans l'agriculture (IPEA) de Statistique Canada a connu une croissance de 27,9 % entre janvier 2020 et septembre 2022 (dernière donnée disponible), alors que l'IPC du Québec augmentait de 11,8 % sur cette période. En d'autres mots, la croissance des prix des intrants agricoles a été deux fois supérieure à celle du panier de consommation (voir le graphique ci-dessous).

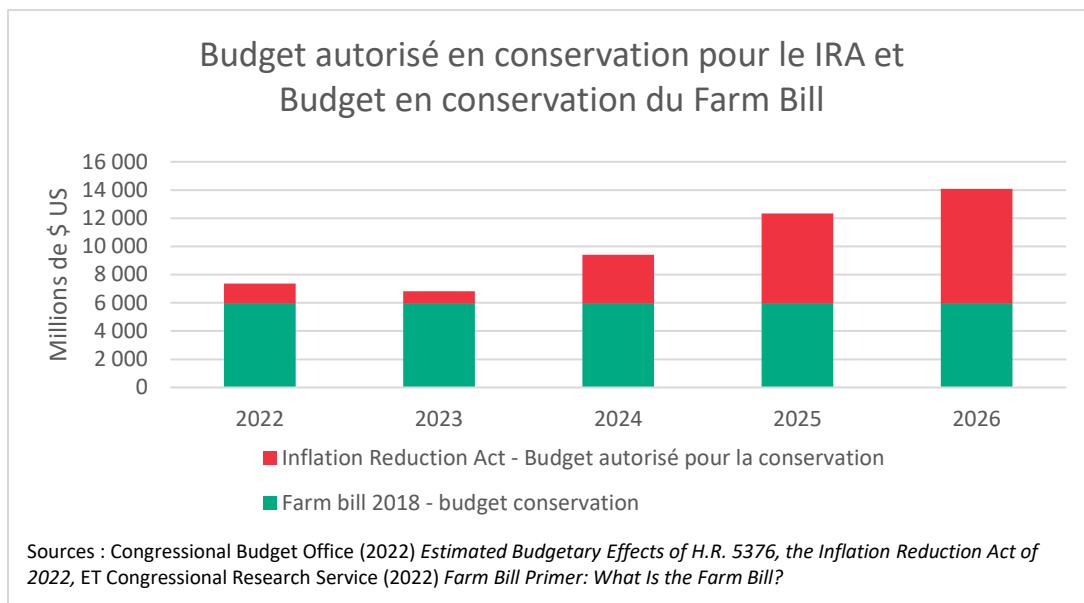
² Sanscartier, Renaud. *Évaluation et comparaison du soutien agricole au Québec en 2019*, février 2021, 29 pages.

Comparaison de l'IPEA et de l'IPC global, janvier 2020 à septembre 2022

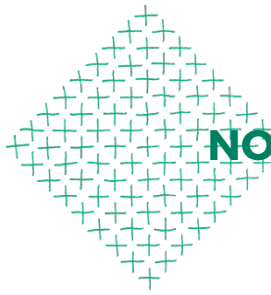


Sources : Statistique Canada, *Tableau 18-10-0258-01 Indice des prix des entrées dans l'agriculture, trimestriel*, et *Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé*, calculs DREPA-UPA.

Malgré ce contexte, aucun réinvestissement n'a été fait par le gouvernement du Québec pour aider le secteur agricole à faire face à cette augmentation importante et rapide du coût de ses intrants. Pourtant, le gouvernement américain, par le biais de l'Inflation Reduction Act (IRA), s'est engagé à verser des aides supplémentaires substantielles aux entreprises agricoles américaines par rapport aux montants prévus au Farm Bill, comme le démontre le graphique ci-dessous.



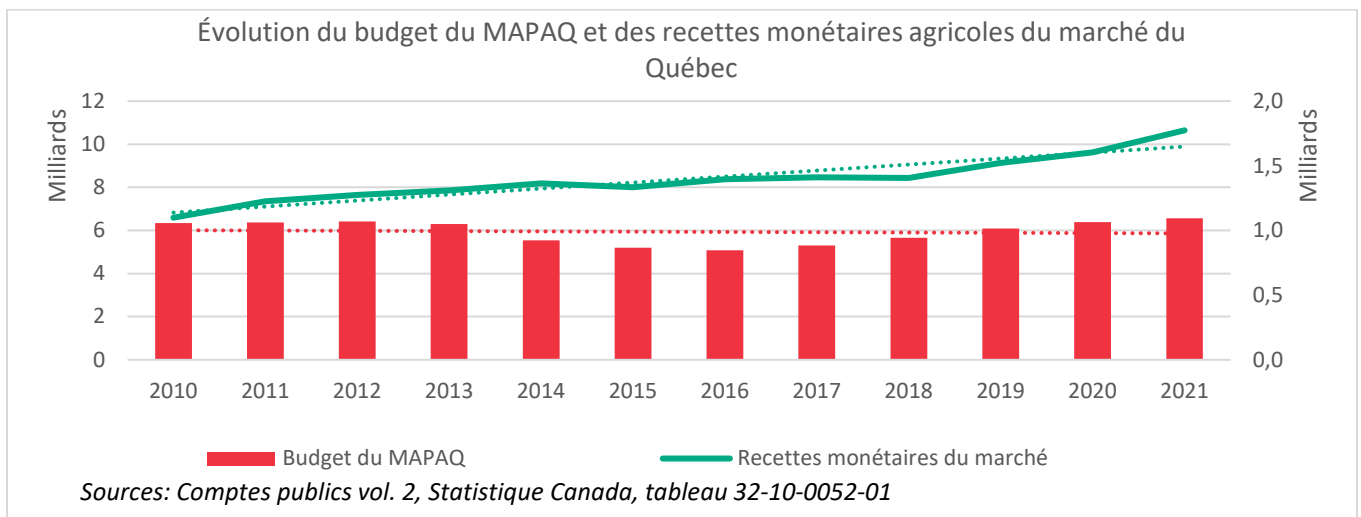
Sources : Congressional Budget Office (2022) *Estimated Budgetary Effects of H.R. 5376, the Inflation Reduction Act of 2022*, ET Congressional Research Service (2022) *Farm Bill Primer: What Is the Farm Bill?*



NOS DEMANDES GÉNÉRALES

BUDGET DU MAPAQ ET PROGRAMMES

- Le gouvernement du Québec a fait un premier pas intéressant en reconnaissant, dans le Plan d'agriculture durable (PAD), l'importance de rétribuer les producteurs pour les bonnes pratiques qu'ils adoptent ainsi que les biens et services environnementaux qu'ils fournissent à la collectivité, que ce soit à l'égard de la biodiversité, de la faune ou de la connectivité;
- Cette reconnaissance et cette rétribution pour les biens et services écologiques doivent toutefois nécessairement intégrer un soutien proportionnel aux cibles définies :
 - Seulement 1 800 entreprises agricoles ont bénéficié du PAD, faute de budget;
- Comme indiqué dans la section précédente, les entreprises agricoles ont également été touchées de plein fouet par la hausse fulgurante du prix de leurs intrants;
- Ce type d'événement, imprévisible et incontrôlable, requiert un ensemble de programmes de gestion des risques de l'entreprise permettant de faire face à ces diverses situations et, surtout, une bonification de certains programmes existants;
- Finalement, malgré la croissance du secteur agricole au cours de la dernière décennie, avec une hausse d'environ 50 % des recettes monétaires du marché, le budget du MAPAQ fait du surplace.



NOS DEMANDES :

- ▶ **Hausser le budget du MAPAQ de 500 M\$ annuellement et réinvestir une partie de cette somme dans :**
 - la mise en œuvre d'un plan d'action permettant d'affecter rapidement les ressources financières additionnelles dans le cadre du PAD et du Plan pour une économie verte et d'assurer l'accompagnement nécessaire des producteurs agricoles (ressources, soutien, formation, etc.);
 - l'actualisation du programme Agri-Québec Plus :
 - en augmentant ou en retirant la limite d'intervention basée sur le bénéfice net (coût additionnel estimé à 10 M\$ par année pour le retrait).

MAIN-D'ŒUVRE

- Le salaire minimum augmentera de 1\$ l'heure en mai 2023, ce qui représente une hausse de 7 % :
 - Il s'agit de la hausse la plus importante depuis 1995;
- En agriculture, la hausse accélérée du salaire minimum provoque un choc financier qui menace la viabilité de plusieurs entreprises, plus particulièrement dans le secteur horticole (maraîcher, petits fruits, vergers, culture en serre, etc.), où les coûts de main-d'œuvre peuvent représenter plus de 50 % des dépenses d'exploitation :
 - Rappelons que les employeurs agricoles assurent le logement et le transport des TET. Les hausses des coûts liées à ces dépenses ne peuvent donc pas être transférées à ces derniers.



NOTRE DEMANDE :

- ▶ **Pour les entreprises ayant une forte proportion de dépense de main-d'œuvre, offrir un crédit d'impôt ou une bonification au programme Agri-Québec afin de limiter les effets de la hausse rapide du salaire minimum.**

RELÈVE AGRICOLE

- L'augmentation importante de la valeur des actifs agricoles, principalement due à la hausse du prix des terres, nuit au démarrage et au transfert des entreprises agricoles;
- De plus, la hausse rapide et importante des taux d'intérêt exacerbe ce problème.

NOS DEMANDES :

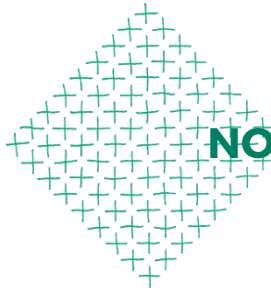
- ▶ **Mettre en place un réel outil de capital patient pour la relève agricole (apparentée ou non) :**
 - Prêt à très long terme (ex. : 40 ans), avec un taux fixe et bas pour la durée du prêt;
- ▶ **Bonifier le programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt de la FADQ en abaissant les seuils d'intervention et en augmentant le montant de financement admissible à la protection;**
- ▶ **Doubler les montants d'aide offerts au Programme d'appui financier à la relève agricole.**

FORÊT PRIVÉE

- Une augmentation des budgets d'aide à la mise en valeur des forêts privées permettrait de financer des plans d'aménagement forestier, car les propriétaires forestiers qui détiennent un plan pratiquent une gestion plus active de leurs boisés;
- Une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette touche actuellement un cinquième des forêts privées du Québec, ce qui nécessite une protection des investissements sylvicoles par arrosage d'herbicides et occasionne une hausse des moyens financiers pour remettre en production les sites affectés :
 - De plus, le programme de protection des petites forêts privées contre l'épidémie de la tordeuse arrive à échéance et des fonds s'avèrent inutilisés.

NOS DEMANDES :

- ▶ **Accroître les budgets d'aide à la mise en valeur des forêts privées afin de financer la bonification des plans d'aménagement forestier, assurer la remise en production de sites affectés par la tordeuse et accroître la réalisation de travaux sylvicoles permettant de stimuler la récolte de bois;**
- ▶ **Reconduire le programme de protection des petites forêts privées contre l'épidémie de la tordeuse doté d'une enveloppe initiale de 20 M\$, et ce, à même les fonds inutilisés.**



NOS DEMANDES FISCALES

FISCALITÉ POUR LES FERMES DE PLUS PETITE TAILLE

Au Québec, plus de 40 % des fermes enregistrent des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins. Ces entreprises peinent à dégager des profits leur permettant d'investir. Souvent, un simple coup de pouce fiscal permettrait de franchir le seuil du développement et de la croissance.

TAXES DE VENTE (TPS/TVQ) APPLICABLES AUX LOGEMENTS DES TET

Compte tenu de la difficulté à recruter de la main-d'œuvre locale, les producteurs agricoles doivent faire appel à des TET. Les programmes mis en place pour recruter ces derniers exigent que les employeurs les logent. De plus, le *Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations* assimile à un immeuble agricole un immeuble qui est utilisé aux seules fins d'héberger temporairement des TET. Par le fait même, ce type de logement est admissible au Programme de crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ.

Aux fins de la TPS et de la TVQ, un bâtiment servant de logement pour les TET et construit sur une exploitation agricole constitue un immeuble d'habitation et les coûts associés à la construction ou à l'entretien d'un tel immeuble sont taxables. Contrairement à un bâtiment agricole, les taxes payées sur un immeuble d'habitation ne peuvent être récupérées, car il s'agit d'un usage exonéré. L'acquisition ou l'entretien de bâtiments qui servent essentiellement à l'exploitation de l'entreprise agricole est un fardeau financier supplémentaire.

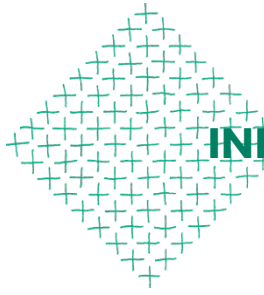
MODIFICATIONS AUX RÈGLES FISCALES SUR LE TRANSFERT D'ENTREPRISES AGRICOLES

Depuis le 17 mars 2016, la *Loi sur les impôts* du Québec permet, lorsque certaines conditions sont satisfaites, la reconnaissance d'un gain en capital plutôt qu'un dividende lors de la vente par un particulier d'actions d'une société agricole ou de pêche familiale à une autre société par actions avec laquelle il a un lien de dépendance. Le projet de loi fédéral C-208 qui va dans le même sens, mais sans avoir les mêmes conditions, a été adopté le 29 juin 2021.



NOS DEMANDES :

- ▶ Accorder aux entreprises agricoles générant des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins un crédit d'impôt à l'investissement, remboursable et non imposable, pour l'achat d'équipements et de machineries agricoles, qu'ils soient neufs ou usagés, équivalant à 30 % du coût d'acquisition (coût estimé à 20 M\$);
- ▶ Modifier la législation afin que les entreprises agricoles puissent récupérer les taxes (TPS/TVQ) payées pour la construction ou l'entretien d'immeubles utilisés aux seules fins d'héberger temporairement des TET, qui sont considérés comme des immeubles agricoles selon le MAPAQ;
- ▶ Afin de faciliter et de favoriser les transferts des entreprises agricoles qui se font généralement de façon progressive, modifier les conditions requises qui sont contraignantes afin que :
 - les cédants puissent prendre une part active dans l'entreprise jusqu'au transfert final;
 - les cédants puissent conserver le contrôle de la société jusqu'à ce que la valeur de leurs intérêts dans la société représente 50 % ou moins de la valeur totale des intérêts de tous les actionnaires de la société;
 - les cédants puissent conserver des droits dans la plus-value de la société afin de protéger leur patrimoine et éventuellement le céder à d'autres membres de la famille si la relève envisagée se retire de l'entreprise avant la finalisation du transfert.



INFLATION : AGRICULTURE SOUS PRESSION

- La hausse de plus de 4 % des taux d'intérêt depuis janvier 2022 augmentera les dépenses d'intérêts des entreprises agricoles de plusieurs centaines de millions de dollars au cours des prochains mois³;
- Les régions agricoles plus éloignées, dites « périphériques », sont désavantagées par rapport aux régions plus centrales, particulièrement dans le contexte actuel inflationniste;
- En effet, la hausse du prix du transport, conditionnée par la hausse du coût de l'énergie, fait en sorte que les producteurs de ces régions paient plus cher de transport, tant pour faire venir leurs intrants de production que pour livrer leurs produits agricoles;
- Le climat, moins propice à certaines cultures, fait que les entreprises agricoles de ces régions ne peuvent produire certaines productions dont les marges sont actuellement plus favorables (ex. : maïs-grain);
- La taille moyenne des fermes de ces régions est inférieure à la moyenne du Québec, ce qui fait en sorte que les entreprises agricoles de ces régions ne bénéficient pas autant d'économie que de leurs collègues des autres régions.

NOS DEMANDES :

- ▶ **Pour les entreprises agricoles en grande difficulté financière (taux d'endettement élevé et excédent monétaire négatif) :**
 - Mettre en place une mesure de type « compte d'urgence » avec une portion non remboursable;
 - À défaut, mettre en place un programme d'aide financière administré par la FADQ sur dépôt d'un plan de restructuration viable permettant, notamment, une recapitalisation du fonds de roulement, sans nécessiter la réalisation de nouveaux investissements;
- ▶ **Bonifier le programme Agri-Québec pour les entreprises agricoles situées dans les régions périphériques;**
- ▶ **Actualiser la rémunération de l'exploitant au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles;**
- ▶ **Mettre en place des mesures afin de s'assurer que le prix du diesel coloré payé par les entreprises agricoles est inférieur minimalement de 20,2 cents par rapport au prix du diesel clair afin de refléter l'écart de taxes entre ces deux catégories de diesel⁴;**
- ▶ **Bonifier le programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt de la FADQ (à toute la relève) :**
 - en abaissant les seuils d'intervention à 100 % de la portion d'intérêt excédant 3 %;
 - en augmentant le montant de financement admissible à la protection à 1 M\$;
 - en augmentant la durée de la protection à 10 ans.

³ Nous estimons qu'entre 20 et 50 % des prêts agricoles feront l'objet d'un renouvellement de leur taux au cours des prochains mois.

⁴ Rappelons que nous estimons que le secteur agricole a contribué pour près de 70 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques en assumant la hausse du prix des énergies fossiles liée au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission.

Attentes 2023

**Agriculture et forêt privée : un actif stratégique
pour le Québec et ses régions**

ISBN 978-2-89556-227-6 (PDF)

Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles